



Bakanim' 2019

Règlement du concours cosplay

Article 1 : Les règles de bienséance

1.1 -

Adhérents à ce présent règlement, les participants acceptent toute exploitation photographique, filmique et sonore pendant et après la convention.

1.2 -

Tout comportement déplacé et/ou dangereux sont strictement interdits. Toute utilisation d'armes blanches, armes à feu, produits inflammables, explosifs, corrosifs pouvant nuire à autrui ou au matériel mis à votre disposition sont également interdits. Aucune dérogation ne sera faite.

1.3 -

Tout objet, musique, vidéo ou comportement à caractère raciste, pornographique ou fortement sexuel est interdit. Les prestations doivent rester tout public, l'auditoire pouvant être composé d'enfants. Toute transgression de ces interdictions entraîne l'exclusion immédiate du ou des participants du concours.

1.4 -

Chaque candidature sera soumise à un examen : de ce fait, l'organisation se donne le droit de refuser une candidature.

Article 2 : Le cosplay

2.1 -

Chaque participant s'engage à concourir avec le costume qu'il a indiqué lors de son inscription. De plus, le costume devra être réalisé à au moins 50% par le participant.

2.2 -

Les costumes peuvent être inspirés des univers suivants : BD, mangas, anime, jeux de rôles, comics, littérature, films, jeux vidéo, artbook (ex : Sakizo), dessins animés, musique (clips...).

2.3 -

Les armes en fer (tranchantes et/ou contondantes) pouvant être dangereuses pour autrui sont interdites. Les armes, reproductions fabriquées par les participants ne constituant aucun danger sont autorisées. De ce fait, l'organisation se donne le droit de refuser une arme si elle est jugée dangereuse.

Article 3 : La prestation

3.1 -

Le concours est limité à 15 participants. Les prestations sont individuelles et chacun dispose d'une durée maximum d'1 minute et 30 secondes.

3.2 -

L'organisation se réserve le droit d'interrompre toute prestation qui troublerait la sécurité des candidats ou des personnes présentes.

3.3 -

A la fin de chaque prestation, le participant sera soumis à l'examen du jury, afin que son costume soit évalué. Les modalités d'entrée et de sortie de scène seront précisées sur place, l'entrée ainsi que la sortie étant des voies obligatoires. Il est interdit aux participants de monter autrement sur scène que par les voies obligatoires.

3.4 -

Afin d'agrémenter la prestation, des enceintes sont disponibles à condition que le fichier audio soit fourni pour la prestation.

Article 4 : Le jury

4.1 -

Le jury officiel est composé de trois personnes choisies par les organisateurs. Le jury ne peut en aucun cas participer au concours. Les candidats s'engagent à respecter le classement établi par le jury. Ce dernier reste à disposition pour toute question relative au cosplay.

4.2 -

La notation sera établie selon trois critères et l'impression personnelle du jury :

1. Costume : qualité du costume, ressemblance avec le personnage.
2. Prestation scénique : qualité de la prestation, occupation de l'espace, originalité.
3. Cohérence : cohérence entre la prestation et l'univers du personnage.

Article 5 : Les inscriptions

L'inscription se fait par mail à bakanim.contact@gmail.com et joyidris@gmail.com avec pour objet "Concours Cosplay".

Les candidats doivent fournir toutes les informations suivantes :

* **Nom :**
Pseudo : *(s'il y a lieux)*
* **Prénom :**
* **Âge :**
* **Email :**
Téléphone :
* **Univers :**
* **Nom du personnage :**
* **Images du personnage :** *(image(s) sur la/lesquelle(s) se base le cosplay)*
* **Fichier audio :** *(les formats acceptés sont le mp3, flac et wav)*
Notes techniques : *(par exemple quand démarrer l'audio)*
* **Accessoires :** *(description des accessoires s'il y en a utilisés avec le cosplay)*
Placement des accessoires sur la scène :
Notes techniques : *(par exemple quand démarrer l'audio)*
Autre notes :

Les participants ont jusqu'au **Vendredi 29 mars 2019 (29/03/2019)** pour s'inscrire et devront confirmer leur participation au vestiaire **1h30** avant le début du concours.

Tous les fichiers fournis doivent permettre d'identifier leur appartenance, et être nommés selon la convention suivante : *pseudo_personnage_univers*

Article 6 : Complément

6.1 -

L'équipe organisatrice du cosplay ne peut être tenue responsable en cas de vols, détérioration de costumes et d'accidents survenus lors de l'événement.

6.2 -

Tout participant ne respectant pas l'un des articles du présent règlement auquel il s'inscrit sera automatiquement et immédiatement disqualifié.